

Dimanche 5 septembre à 11h30 à Selles

Le Département premier financeur de la restauration de l'église

Le Département a contribué à hauteur de 40 % au financement des travaux engagés par la commune de Selles pour la restauration de son église. Jean Louis Destans était présent à l'inauguration aux côtés de Gérard Platel, maire de la commune et du conseil municipal.

Le Département, soucieux de la préservation du patrimoine, a mis en place différents dispositifs qui lui permettent de soutenir financièrement les propriétaires pour les travaux qu'ils mettent en œuvre.

Afin de mieux maîtriser l'évolution des budgets consacrés à cette politique, qui représentent un volume financier annuel moyen de 2 M€, l'Assemblée départementale a procédé, lors de sa session de juin, à la révision des régimes d'aides correspondants.

Le Département contribue désormais à la restauration des édifices culturels ainsi que des monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en accordant aux communes et EPCI un financement représentant 40 % du coût hors taxes des travaux, d'un coût minimum de 6 000 €. Un plafonnement de la dépense à 150 000 € par an et par commune a été instauré, permettant aux maîtres d'ouvrages d'établir un phasage annuel pour les chantiers importants.

Les opérations finançables portent sur le clos et le couvert ainsi que sur la sécurisation des édifices (pose de paratonnerre, mise en conformité de l'installation électrique).

Le Conseil général accompagne également la politique de l'Etat pour les travaux menés sur les édifices communaux classés monuments historiques. L'intervention départementale sera modulée à hauteur de 50 % du taux pratiqué par l'Etat.

158 000 € du Département

A Selles les travaux ont concerné la maçonnerie, la toiture, la menuiserie, l'électricité et les vitraux. Une voûte en bois, découverte en cours de chantier sous la voûte en plâtre a également été refaite à l'identique.

Cette aide d'un montant total de 122 078 € accordée au titre de la politique départementale en faveur du patrimoine communal inscrit Monument historique, représente 40 % du coût hors taxes de l'opération arrêté à 305 192 €

Pour les objets mobiliers non classés, domaine dans lequel le Département de l'Eure a été pionnier au niveau national en matière de financement des travaux, l'action départementale sera concentrée sur les opérations de restauration, de conservation préventive et curative, la mise en sécurité et les sondages en recherche de polychromie nécessités par la découverte fortuite de peintures murales dans les édifices culturels non protégés.

Ainsi, à Selles, une subvention de 35 719 € a également été allouée pour la restauration du maître-autel, du retable majeur, des stalles, lambris et estrades de l'église. Cette contribution financière attribuée dans le cadre du dispositif en faveur de la restauration des objets mobiliers non classés, représente 50 % du coût hors taxes de l'opération chiffrée à 71 438 €

Au total, c'est donc un financement de 157 797 € qui lui aura été octroyé, permettant d'alléger la dépense arrêtée à 376 630 € H.T.